



Communiqué de presse. Le 25 septembre 2018

Le Consortium, réuni en Assemblée générale le 20 septembre dernier à la CCI Alsace Eurométropole à Strasbourg - assemblée générale qui a donné lieu à l'élection d'un nouveau Président en la personne de Philippe Trimaille - a exprimé sa vive et totale désapprobation à l'égard de la décision, annoncée le 18 septembre dernier, de supprimer à compter du 1^{er} janvier prochain le gazole non routier pour les entreprises de transport fluvial de tourisme, actuellement soumises à un taux réduit (21,38 c€/l).

Si cette annonce est confirmée, il en découlerait un quasi triplement du prix du gazole pour ces entreprises, puisque le taux général est à 64,76 c€ le litre. Le Consortium demande au Gouvernement de renoncer à cette mesure, d'un très faible revenu pour les finances publiques, (puisque'il est estimé à 18 millions d'€ seulement), mais dont l'impact sur les entreprises concernées serait particulièrement néfaste pour un secteur d'activité fragile, mais ô combien stratégique et structurant pour les territoires concernés, générant au niveau national un chiffre d'affaire de quelque 400 millions d'€.

Le Consortium attend du Gouvernement, au titre également de la transition écologique, et tout particulièrement dans la perspective des débats relatifs à l'adoption début 2019 de la loi d'orientation des mobilités, un soutien plus explicite en faveur d'un mode de transport à cet égard particulièrement vertueux, dont il importe de renforcer la compétitivité, que ce soit tant pour le transport de marchandises que de passagers.

Pour tous renseignements complémentaires :



<http://www.voies-navigables.org/>

Patrick HELL – Secrétaire Général

Consortium International pour le Développement
des Voies Navigables

8 rue du 17 Novembre – BP 1088

68051 MULHOUSE CEDEX

Tél. + 33 389 667 156 – Mobile + 33 663 389 544 –

consortium.voies-navigables@newel.net

